

Arrêté du 6 mars 2018 portant agrément et renouvellement d'agrément national des associations et unions d'associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique

06/03/2018

Ce texte délivre pour cinq ans un agrément au niveau national de l'association pour la lutte contre les maladies inflammatoires du foie et des voies biliaires (ALBI). Il renouvelle pour cinq ans l'agrément au niveau national de l'association Mouvement ATD Quart Monde; à compter du 2 mai 2018, l'agrément au niveau national de l'association française des sclérosés en plaques (AFSEP); à compter du 11 juin 2018, l'agrément au niveau national de l'association pour la reconstruction du sein par DIEP.